Wallonie environnement Awac

Wallonie agriculture SPW

CLIMAT.BE

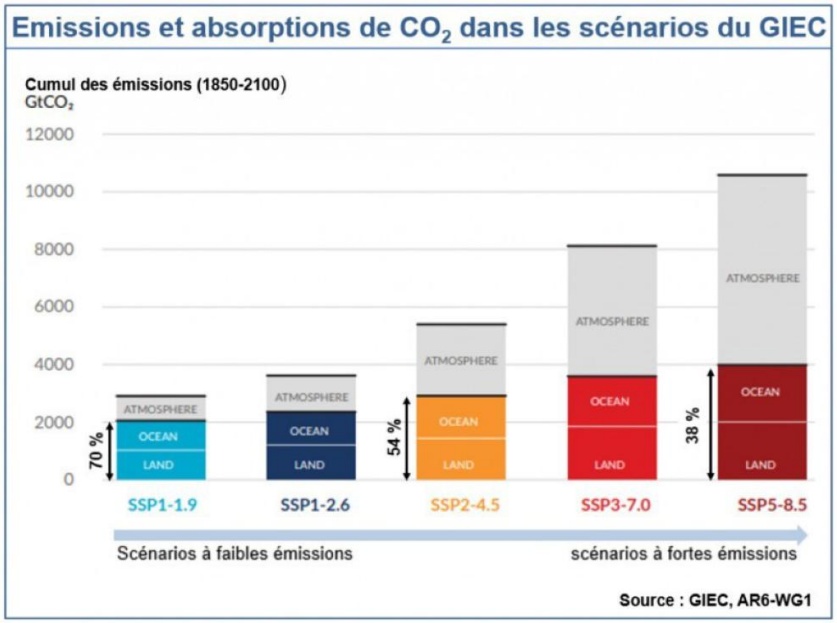


« Carbon removals and Carbon Farming » CRCF ou Cadre de certification pour les absorptions de carbone

Mai 2025

Origines du CRCF

- Objectif EU : neutralité carbone en 2050
- Réduction de 90% des émissions de GES
- Absorptions pour compenser les émissions résiduelles
- Le puits de carbone « naturels » ne sont pas suffisants



Wallonie

CLIMAT.BE

Règlement EU 2024/3012 CRCF

- Publié le 6 décembre 2024
- Premier cadre de certification volontaire pour les absorptions de carbone, le CRCF (Carbon Removal Certification Framework en anglais). Le CRCF vise à stimuler les technologies innovantes et les solutions naturelles (Nature-based solutions en anglais) **d'absorption de carbone**, mais aussi les pratiques agricoles qui permettent de **réduire les émissions**.
- L'objectif du CRCF est ainsi de développer un secteur efficace de l'absorption du carbone et de la réduction des émissions pour atteindre la neutralité climatique à l'échelle de l'UE d'ici à 2050. Il devra rechercher la **complémentarité avec les certifications nationales existantes telles que le Label bas-carbone, et donner de la visibilité aux acteurs sur l'articulation des différentes échelles**.

Activités couvertes par le CRCF

	Absorption permanente du carbone	Stockage du carbone dans des produits	Stockage agricole du carbone
			
Exemples d'activités	BECCS, DACCS, Biochar	Bâtiments en bois et biosourcés	▪ Capture du carbone dans les sols et les forêts ▪ Réductions des émissions dans les sols
Durée de mise en œuvre	Sera défini dans la méthodologie	Sera défini dans la méthodologie	> 5 ans
Durée de stockage	**> 200 ans**	**> 35 ans**	**> 5 ans**
Délivrance des certificats	Délivrance des certificats pendant la période d'activité	Délivrance des certificats ex-post, sur la base d'un certificat de conformité valide	

Source graphique : www.leyton.com

Modalités du CRCF

- Ne considère pas :
 - Les émissions du bétail
 - Les techniques de capture et réutilisation du carbone CCUs
- La Commission, devra mettre en place, 4 ans après l'entrée en vigueur du CRCF, soit en 2028, un registre électronique européen des certificats de captage du carbone.
- La Commission évaluera, d'ici 2026, une possible insertion des absorptions permanentes (BECCS, DACCS), dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS).

Critères de certification

Additionnalité

Les activités doivent aller au-delà des pratiques déjà existantes et des exigences légales.

Quantification

Les activités doivent permettre de mesurer précisément la quantité de carbone capturée.

Permanence

Les activités doivent garantir que le carbone sera stocké sur le long terme avec un risque de rejet minime.

Durabilité

Les activités soutiennent d'autres objectifs environnementaux comme la biodiversité.

Wallonie

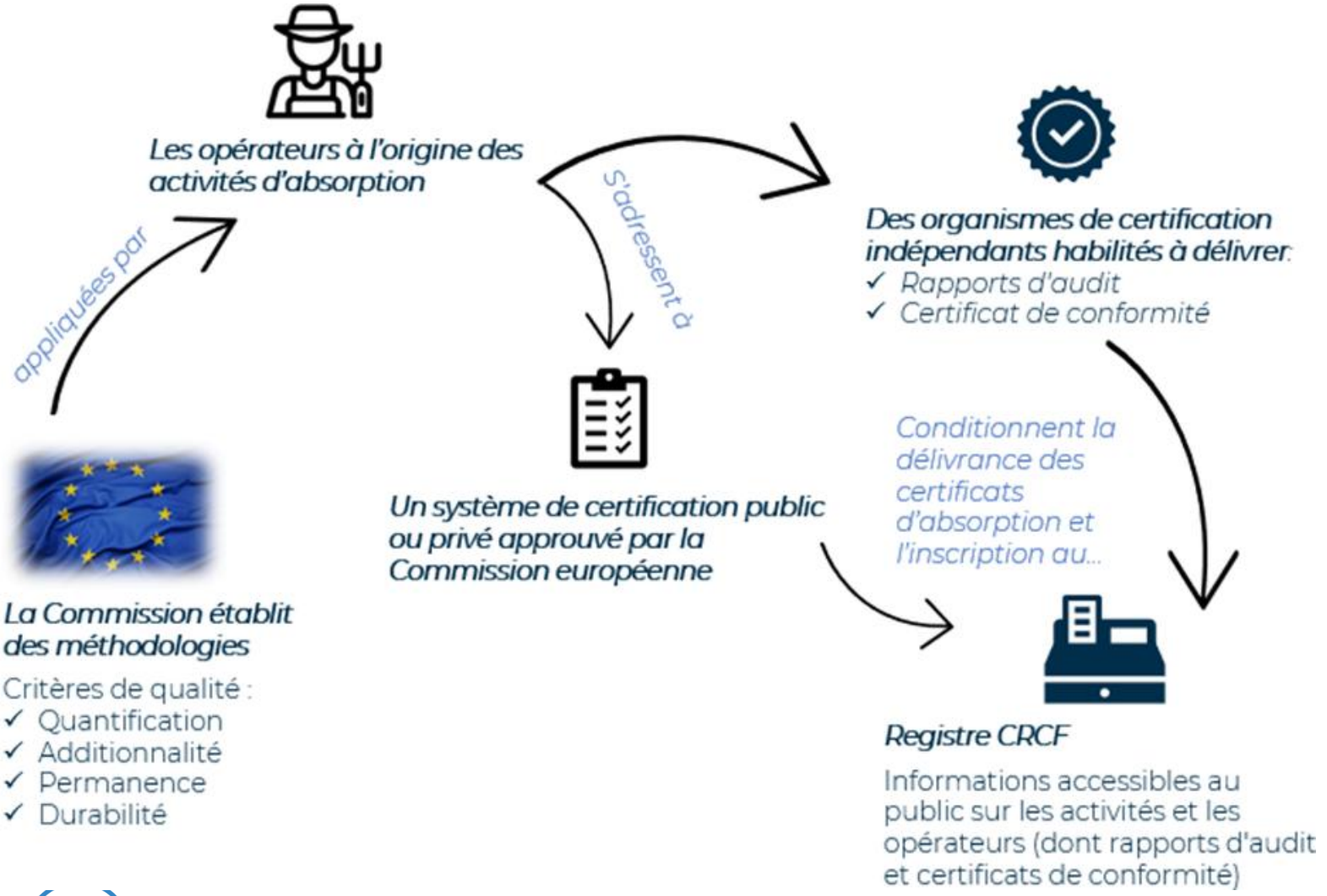
CLIMAT.BE

Source graphique : www.leyton.com

Les questions encore en débat

- Recours à des certificats d'absorption « temporaires » : en cas d'impossibilité à démontrer la permanence de l'absorption, le carbone serait par défaut considéré comme réémis à la fin de la période de monitoring.
- Exclusion de certaines activités : bien que le CRCF ait vu son champ d'application élargi pour prendre en compte les réductions d'émissions liées aux sols agricoles (CO2 ou N2O), la règlementation actuelle exclut les réductions d'émissions du bétail et donc de méthane, pourtant à l'origine de plus de la moitié des émissions du secteur agricole.
- Risque lié à une centralisation inappropriée : la centralisation de la gouvernance devra tenir compte des contextes propres aux pays et ne pas pénaliser les acteurs de certification pertinents déjà existants.
- Rôle des acteurs publiques régionaux, notamment dans leur relation avec les certificateurs et les méthodologies qu'ils appliqueront sur le territoire (harmonisation avec les approches, données, équations régionales).

Certification envisagée



Source graphique : www.leyton.com

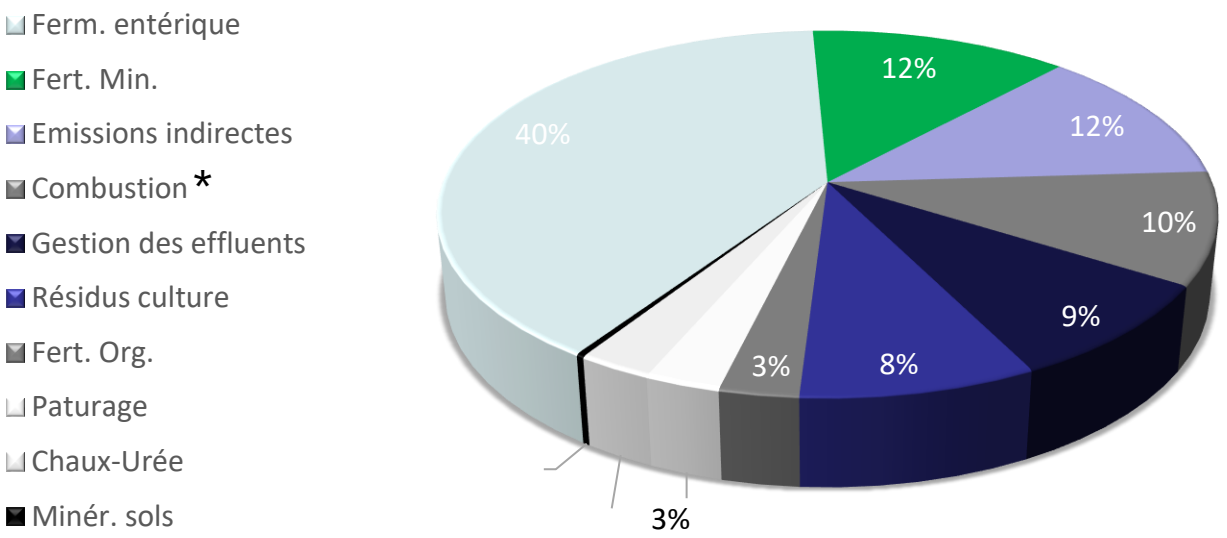
Utilisation finale des certificats

- Le Règlement ne définit pas l'usage finale des certificats
- Il spécifie cependant que CRCF doit contribuer à la CDN Européenne, cela exclue de fait l'utilisation de l'Article 6.2. (Accord de Paris) ou de CORSIA (offsetting aviation)
- Les règles d'usage des certificats seront encadrées par d'autres textes, notamment la Directive Green Claims
- La Commission a communiqué clairement qu'il y a un usage possible du carbon farming dans le rapportage des émissions de scope 3 des acteurs du secteur agro-alimentaire

AGRICULTURE WALLONNE: émissions 2023

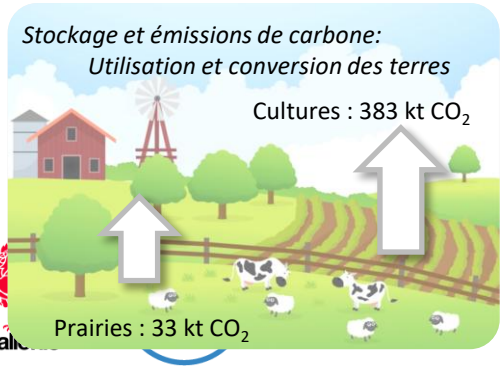
GES *(13 % des émissions totales)* **3 933 kt CO_2e**

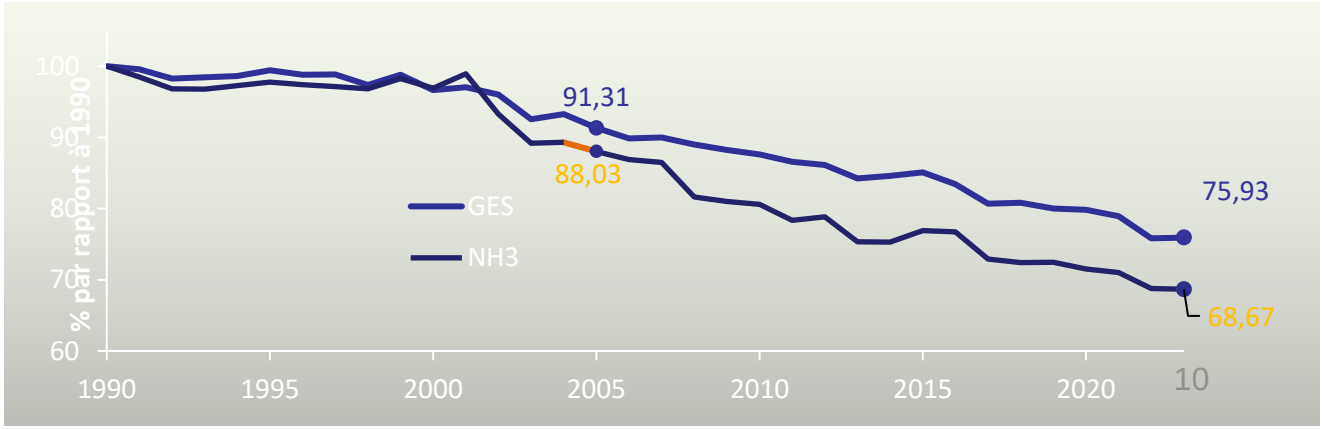
Contribution des différentes sources d'émissions



** Les émissions liées à la combustion sont reprises ici pour avoir une vue + complète du secteur cependant ces émissions ne sont pas rapportées dans le secteur agricole mais dans le secteur Energie.*

LULUCF





Méthodologie

- La Commission, soutenue par un groupe d'experts est chargée d'introduire des méthodologies de certification adaptées et des règles de vérification applicables par des tiers indépendants dans le cadre de la mise en œuvre du CRCF.
- La Commission est aussi chargée de développer une méthodologie 'livestock' en vue d'une potentielle extension du scope lors de la revue en 2026

Actes délégués et d'implémentations

- En cours : travaux du groupe d’experts sur les méthodologies (delegated acts)
 - Agriculture and Agroforestry on mineral soils
 - Planting of trees
 - Rewetting peatlands
 - Biogenic carbon storage in building
 - BECCS & DACCS
 - Biochar

- En cours : travaux du groupe d'expert sur la certification (implementing acts)
 - Verification Rules
 - Registry (EU Registry by 2028)

Timing

- Méthodologies
 - Delegated acts permanent carbon removals by Q3 2025
 - Delegated acts carbon farming by Q3 2025
 - Consultation publique en Automne 2025
 - Adoption potentielle des actes délégues Q1 2026
 - Premières unités certifiées en 2026
- Certification
 - consultation publique sur les règes de vérification Juin 2025
 - Reconnaissance des schémas de certification par la Commission Q4 2025
- Usage
 - "Financing Workshops" carbon farming et permanent carbon removals Mai 2025
 - Utilisation du CRCF dans food / bioenergy value chains Q4 2025

Méthodologie Agriculture (1/4)

Activités éligibles

- Activités qui augmentent le carbone dans les sols (improved crop or grazing management, organic soil input, conservation tillage)
- Activités agroforestières
- Activités qui réduisent les émissions des sols (liées à la fertilisation)

Règles d'éligibilités

- Pour réduction N2O (ASE) seulement en combinaison avec CR ou LSE
- Conservation tillage: in combination with increase carbon input in soils
- Prairies / agroforesterie : 10 ans sans conversion / retrait
- Biogenic amendment : demonstration d'additionalité,

Période d'activité / monitoring :

- 10 ans pour cropland (+5 ans de monitoring)
- 30 ans pour agroforestry (+10 ans de monitoring)

Méthodologie Agriculture 2/4

- Formule de quantification / types d'unités
 - Temporary net carbon removal benefits
 - = (CR baseline – CR activity – GHG associated) V (1-UNC)

 - Net soil emissions benefits
 - = (LSE baseline – LSE activity + ASE baseline – ASE activity – GHG associated) X (1-UNC)

- Approches de quantification variées
 - modelisation tier 3,
 - measure-remeasure
 - Remote sensing (pour agroforestry biomass)
 - Tier 1 ou Tier 2emissions factors (pour fertilisants)

Wallonie CLIMAT.BE

Méthodologie agriculture 3/4

- Baseline
 - Activity specific baseline
 - Proposition CR baseline = 0 pour agroforesterie
 - Proposition Baseline SOC : "continuation of the soils and crop management carried out during a reference period" (minimum 3 ans avant le début de la période d'activité)
- Additionalité
 - Regulatory test : démontrer que l'activité n'est pas obligatoire
 - Common practice analysis : considérée comme aquise pour toutes les activités CF
 - Financial viability : démontrer l'effet incitatif des financements carbone
 - Dérogation pour les activités déjà financées par des aides d'état
 - Dérogation pour les activité subsidiées par des fonds puclics (CAP)
 - En cas de combinaison de fonds publics et privés, démontrer pas de sur-compensation
- Inclusion des early movers
 - Activités commencées sous la PAC actuelle (2023-2027) éligibles

Méthodologie agriculture (4/4)

- Risques d'inversion
 - Reversal risk assessment basé sur des travaux du JRC
 - Activités pour réduire le risque d'inversion
 - Mécanisme de liability : Buffer pool ou assurance détenu par le certification scheme
- Critères de durabilité
 - Minimum sustainability requirements
 - Mandatory co-benefits for the protection and restoration of biodiversity and ecosystems, including soil health and the avoidance of land degradation
 - Scientifique Litterature : the activity has demonstrated impacts for biodiversity or restoration
 - Activity consistent with the relevant national restoration plan
 - Demonstrated improved condition or maintain good condition of a habitat type or a habitat species of Union interests (Habitats and Birds Directive)
 - Agroforestry : Aligned with the recommendations included in EU Guidelines on biodiversity-friendly afforestation, reforestation and tree planting

Les points d'attention

- Les certificateurs sont accrédités par la Commission, ce qui complique le contrôle de ceux-ci par les Etats / les régions
- Faut-il une validation de la méthode par l'autorité de l'état membre ?
- La question de l'utilisation des crédits carbone sera débattue dans un second temps.
 - Quid de la compatibilité avec les comptes nationaux ?
 - Quelles conséquences sur la future PAC ?
 - Quel potentiel du privé ? Quels risques pour les agriculteurs ?

Les points d'attention

- Comment récompenser les early movers ? COM propose une solution pour les pratiques ayant débuté en 2023. Quid Yes We Plant?
- Comment prendre en compte la gestion des haies vs agroforesterie ? Co-bénéfices multiples: Sol, Adaptation Climat, Biodiversité, …?

Les points d'attention

- Boisement des terres agricoles: périmètre récemment étendu à toutes terres agricoles; + bénéficiaires potentiels pas limités aux agriculteurs
- Extension future aux émissions de CH4 par les animaux: risques d'effets pervers? (additifs, absence de pâturage, raccourcissement intervalle inter-vêlage, …)

Les points d'attention

- Il faut garder en ligne de mire le compromis entre la complexité et le coût des méthodes versus l'intérêt pour les acteurs porteurs des activités.
- Quelle valorisation, quel financement des certificats carbone? Idée régulièrement évoquée: combinaison de financements publics (+ au début) et privés (+ à + long terme)
- Financements privés
 - Lien CSRD? (quid simplification Omnibus?)
 - Green Claims?
- Financements publics: quid nouvelle PAC?

Les points d'attention

- Etude en cours commandée par la Commission sur les outils pour les objectifs Climat de l'agriculture post-2030 (objectif intermédiaire 2040 + neutralité carbone 2050): "Incentives to climate change mitigation across the agri-food value chain", commissioned by DG CLIMA to Trinomics, the Institute for European Environmental Policy (IEEP), Ricardo and Wageningen University & Research (WUR).
 - Des liens avec le CRCF sont envisagés!
 - Enquête en ligne auprès des parties prenantes jusqu'au 25 mai

La PAC 2028-2034

Nouveau CFP:

- La COM propose (feuille de route du 11/2/25) une restructuration des programmes en 3 Fonds principaux, dont l'un, reprenant la PAC, basé sur un Plan national unique par EM
- Tensions budgétaires: remboursement NextGenEU + nouvelles priorités en défense, compétitivité, migration

La PAC 2028-2034

Communication de la COM sur Vision pour l'avenir de l'Agriculture et de l'Alimentation – 19/2/25:

1) Un secteur attractif
2) Un secteur compétitif et résilient
3) Un secteur basé sur la nature
4) Valoriser le secteur et favoriser des conditions de vie et de travail équitables dans des zones rurales dynamiques

Horizontal) Créer un environnement favorable en plaçant la recherche, l'innovation, les connaissances et les compétences au coeur de l'économie agroalimentaire européenne

La PAC 2028-2034: Vision COM

Pour l'économie agricole

- Simplification (conditionnalité, satellites)
- + de ciblage des aides directes
- Promouvoir investissements, avec soutien BEI
- Gestion des risques – explorer options d'établir des systèmes d'assurances.
- Renforcer position agriculteurs dans chaine de valeur
- Stratégie de renouvellement générationnel

Wallonie CLIMAT.BE

La PAC 2028-2034: Vision COM

Pour l'architecture verte (1/2)

- Développement d'une boussole de durabilité à la ferme (outil d'évaluation comparative volontaire)
- Développement crédits nature et crédits carbone (en lien avec Règlement CRCF), avec financement public-privé
- Développer la production d'énergies renouvelables par agriculteurs et forestiers

La PAC 2028-2034: Vision COM

Pour l'architecture verte (2/2)

- Gestion des risques / stratégie d'adaptation
 - Lien à faire avec futurs "Plan UE d'adaptation au Climat" et "Stratégie de Résilience de l'Eau"
 - Utiliser nouvelles techniques génomiques

La PAC 2028-2034: Vision COM

Conseil, innovation et recherche agricole

- Focus santé mentale agriculteurs
- Numérisation, IA, IOT
- Renforcement AKIS, PEI, conseillers "indépendants et compétents" et offre de formation

La PAC 2028-2034

Extraits de la "Vision":

"Des **outils de financement innovants**, y compris des financements privés et mixtes public-privé en faveur de la nature peuvent, outre le soutien public, récompenser les agriculteurs qui poursuivent des pratiques respectueuses de la nature ou qui passent à ce type de pratiques et les rapprocher d'**entreprises** et d'**investisseurs** intéressés par de telles pratiques."

La PAC 2028-2034

Extraits de la "Vision":

"L**'agrostockage du carbone** apparaît déjà comme une source de revenus complémentaires. Le règlement sur les absorptions de carbone et l'agrostockage du carbone a créé le premier cadre volontaire à l'échelle de l'UE permettant de certifier les absorptions de carbone et le stockage de carbone dans les sols agricoles et dans des produits dans toute l'Europe."

"Une fois pleinement développés, des moyens efficaces de faire correspondre l'offre et la demande de ces crédits volontaires devraient être encouragés afin d'optimiser les possibilités de revenus complémentaires qu'ils offrent pour les agriculteurs."

La PAC 2028-2034

Extraits de la "Vision":

"A l'avenir, la Commission complétera cette démarche par la création de possibilités de **crédits «nature»**, unités d'actions bénéfiques pour la nature, c'est-à-dire ayant des incidences positives sur la nature de haute qualité quantifiées et certifiées."

La PAC 2028-2034

Prochaines étapes:

- 16/7/25: COM:
 - Proposition de CFP 28-34
 - Propositions législatives sur la nouvelle PAC
- Accord CONS sur nouveau CFP: mi-2026?
- Co-construction du Plan stratégique PAC wallon 28-34: travaux de fin 2025 à fin 2027
- 1/1/28: entrée en vigueur de la nouvelle PAC et du nouveau Plan PAC wallon

Wallonie CLIMAT.BE

La PAC 2028-2034

Liens éventuels Plan PAC – CRCF: points d'attention

- Enjeu d'additionnalité (complexité administrative)
- Mieux de mettre en place des mesures environnementales non limitées au CRCF? (cfr. « boussole de durabilité »)